

Éditorial : tâches et responsabilités

Autor(en): **Aubert, Pierre**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **1 (1970-1971)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aînés

Mensuel romand d'information et de loisirs, sans but lucratif

Présidente : Dr L.-M. Bircher

Rédacteur : Georges Gygax

Administrateur : Gérard Wanner

2

ÉDITORIAL

Tâches et responsabilités

C'est un magistrat qui reprend le dialogue avec vous, chers aînés - Encore ! direz-vous, alors que tant d'autres hommes et femmes ont aussi quelque chose à nous apporter.

C'est peut-être l'occasion de préciser quelles sont d'une part les tâches collectives et quelles sont d'autre part les responsabilités individuelles à l'égard des aînés.

Sommairement exprimé, elles m'apparaissent être les suivantes :

Les collectivités ou l'Etat doivent définir une politique abordant tous les problèmes généraux et précisant les moyens à mettre en œuvre pour la réaliser. A titre d'exemple, citons le problème du logement : mettre à disposition des personnes âgées des logements intégrés, à prix abordables et équipés pour leurs besoins. Citons aussi le problème du maintien de l'indépendance : développement par les pouvoirs publics et les œuvres privées d'actions sociales telles que soins à domicile, repas chauds ou aides familiales. Cette politique doit donc consister d'abord et essentiellement à maintenir les personnes âgées dans la société. C'est une évidence, mais il faut la rappeler.

Les responsabilités individuelles sont d'un autre ordre ; elles sont dans la prise de conscience de la solidarité et de l'interdépendance unissant des êtres d'âges différents, qui doivent vivre proches les uns des autres.

Je ne résiste pas à citer l'exemple d'une demoiselle de plus de 85 ans ayant perdu au cours des ans ceux avec lesquels elle partagea son existence. Seul et partiellement dépendante, elle vint habiter un minuscule appartement dans une maison déjà occupée par une famille riche de 5 jeunes garçons. De merveilleux liens d'amitié unirent bientôt le cadet âgé de 4 ans et la vieille dame. Les heures de bonheur que ces deux êtres vivent ensemble, les échanges affectifs qu'ils réalisent, symbolisent parfaitement les indispensables bienfaits des contacts humains.

Le rôle de l'Etat est essentiellement matériel ; celui des hommes est spirituel et affectif. Celui-là ne sera efficace que si chacun de nous est pleinement conscient de ses devoirs d'homme à l'égard de son prochain.

Au seuil de 1971, mon vœu est que nous réalisions tous l'action bienfaitrice de l'amitié et de l'estime réciproques afin que toutes les étapes de la vie soient parcourues dans la joie.

PIERRE AUBERT

Conseiller d'Etat
Chef du Département vaudois
de la prévoyance sociale et des assurances



Le monoski

Un sport nouveau vient de faire son apparition en Suisse romande. Déjà, il compte de fervents adeptes. Mais avant de se lancer sur un seul ski, il importe d'être bon skieur sur la paire traditionnelle. L'équilibre est conféré au skieur par la vitesse, et le monoski permet toutes les figures. « La sensation de légèreté, nous dit un spécialiste de Verbier, est beaucoup plus séduisante que sur deux skis : on plane sur la neige. Le plaisir en est décuplé... » Moins dangereux, plus moderne, nouveau. Telles sont les qualités essentielles de ce sport qui existe sur l'eau depuis belle lurette. Le ski est plus long de 5 cm. que le normal ; les deux pieds reposent sur un étrier haut de 7 cm. Les évolutions des sportifs constituent un véritable spectacle. Grâce au monoski, de bons skieurs paraissent être de véritables acrobates.

